

Public concerné

Etre âgé de moins de 26 ans et titulaire d'un Bac+2 :
- L2 validée (Management des Entreprises et des Administrations, Economie et Gestion, Droit privé...)
- DUT GEA (option F.C ou P.M.O)
- BTS Comptabilité et gestion des organisations

Sélection - recrutement

Sélection sur dossiers et entretiens éventuels.
Dossiers examinés fin Mai puis éventuellement fin Août.
Résultats début Juin ou éventuellement début Septembre.

Effectif : 28 apprentis

Durée et date de début de la formation

Une année, de début septembre à mi-mai

Modalités d'obtention du diplôme

Contrôles continus et examen terminal.

Rythme de l'alternance

18 semaines de cours, 1 semaine d'examen terminal et 19 semaines (voire plus) en entreprise.

Partenaires

L'ensemble des cabinets d'expertise-comptable et des centres de gestion et de quelques entreprises importantes du sud de la Région Centre, voire au-delà.

Sites Internet d'information

www.bourges.univ-orleans.fr

www.cfaiurc.fr

Adresse E mail du secrétariat de la formation

elisabeth.devaux@bourges.univ-orleans.fr

Candidatures : www.iut-centre.org à partir de janvier

Date limite de retrait des dossiers de candidature
Mi-mai

Date limite de dépôt de candidature
Mi-mai

DOSSIER GRATUIT EN APPRENTISSAGE

Intitulé de la formation
**Licence Pro. Management des Organisations
option Métiers de la Comptabilité et de la Gestion
spécialité Fiscalité**

Lieu et adresse de la formation
**IUT de Bourges 63 av. de Lattre de Tassigny
18020 Bourges Cedex**

Téléphone - Fax du secrétariat de la formation
Tél. 02 48 23 80 86 Fax 02 48 23 80 23

Contact
Elisabeth DEVAUX

Responsable formation
Gilles AUDIGER



Septembre 2010

SCIENCES
INDUSTRIEL

COMMERCIAL

DROIT
GESTION

COMMUNICATION

BAC + 3

LICENCE PROFESSIONNELLE

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

PAR APPRENTISSAGE

MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA GESTION

SPÉCIALITÉ FISCALITÉ



CFAIURC
Centre de Formation d'Apprentis
Inter-Universitaire Région Centre



**UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI**

Blois Bourges Chartres Châteaurooux Issoudun Orléans Tours

**CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE**

**CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE**



INTITULÉ DE LA FORMATION

LICENCE PRO. MANAGEMENT DES ORGANISATIONS MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA GESTION SPÉCIALITÉ FISCALITÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des collaborateurs de cabinets d'expertise comptable ayant des compétences marquées dans le domaine de la fiscalité courante de la vie des affaires.

- Au plan fiscal, le collaborateur issu de la licence professionnelle a vocation à traiter les incidences fiscales des opérations courantes réalisées chez les clients du cabinet : produits imposables, charges déductibles, amortissements, dépréciations et provisions, assujettissement ou non à la TVA...

- Le collaborateur doit pouvoir prendre en charge sous la responsabilité du chef de groupe ou de l'expert-comptable le volet fiscal des missions « classiques » clients élaboration des déclarations de TVA, élaboration de la liasse fiscale, formalités fiscales liées à la création d'entreprise, élaboration des déclarations de revenus, préparation de documents fiscaux, questions simples sur l'application des droits d'enregistrement, et taxe professionnelle...

- Le collaborateur intervient sur des structures de type TPE/PME/PMI, sous forme sociétaire ou sous forme d'entreprise individuelle, dans le secteur industriel et commercial, artisanal, libéral, agricole, non commercial ou associatif.

DÉBOUCHÉS

Débouchés professionnels après l'obtention du diplôme :

- collaborateurs de cabinets d'expertise comptable ayant des compétences marquées dans le domaine de la fiscalité courante de la vie des affaires ;

- au plan fiscal, collaborateur pouvant traiter les incidences fiscales des opérations courantes réalisées chez les clients du cabinet : produits imposables, charges déductibles, amortissements, dépréciations et provisions, assujettissement ou non à la TVA ... ;

- collaborateur prenant en charge sous la responsabilité du chef de groupe ou de l'expert-comptable le volet fiscal des missions « classiques », clients élaboration des déclarations de TVA,

élaboration de la liasse fiscale, formalités fiscales liées à la création d'entreprise, élaboration des déclarations de revenus, préparation de documents fiscaux, questions simples sur l'application des droits d'enregistrement, et taxe professionnelle...;

- collaborateur intervenant sur des structures de type TPE/PME/PMI, sous forme sociétaire ou sous forme d'entreprise individuelle, dans le secteur industriel et commercial, artisanal, libéral, agricole, non commercial ou associatif.

Poursuite d'études possible :

- finalisation de la préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (la Licence Professionnelle donne l'équivalence de 5 U.E. du D.C.G.) ;

- toute formation complémentaire en Université ou en Ecoles.

PROGRAMME DE LA FORMATION

UE : UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Crédits ECTS*	Durée globale
UE 1 : Modules de base	25	335 heures
1.1 Comptabilité		100 heures
1.2 Droit de l'entreprise et des sociétés		100 heures
1.3 Droit social et protection sociale		40 heures
1.4 Anglais des affaires		75 heures
1.5 Outils informatiques du cabinet		20 heures
UE 2 : Modules de la spécialité	10	150 heures
2.1 Fiscalité de l'entreprise individuelle		40 heures
2.2 Fiscalité des sociétés		30 heures
2.3 Fiscalité du chiffre d'affaires		40 heures
2.4 Fiscalité personnelle		20 heures
2.5 Fiscalité du patrimoine et de gestion de l'impôt		20 heures
UE 3 : Projet tutoré	15	150 heures
UE 4 : Période en entreprise	10	

*ECTS : Système Européen de Transfert et Accumulation de Crédits

VALIDATION D'ACQUIS :

Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur.

A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :

- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985) = **Validation d'Acquis Professionnels (VAP)**
- Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**